



FO Énergie et Mines
60 rue VERGNIAUD
75013 PARIS
Tél : 01 44 16 86 20

Monsieur Olivier VÉRAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue DUQUESNE
75007 PARIS

Paris, le 14 avril 2020

Nos réfs : N° 2760 - VH/MR

Monsieur le Ministre,

Une nouvelle fois les Électriciens et Gaziers ont fait et font la démonstration de leur engagement pour la Nation et de leur attachement au Service Public de l'Électricité et du Gaz.

Dans la période d'entrée en confinement nous avons eu à faire face à de nombreuses situations de travail mettant en cause la santé des agents de nos Industries.

Dans de nombreuses situations, nous avons dû faire preuve de beaucoup de pugnacité pour soustraire les salariés aux risques ou leur permettre d'être équipés des protections individuelles principalement sur la question des masques et du gel hydroalcoolique.

À ce stade du confinement, nous constatons la possibilité évoquée d'appliquer le « chômage partiel » aux agents sous statut des IEG sous la formule déguisée « d'activité partielle ». Nous nous tenons à votre disposition pour développer les raisons sur lesquelles se construit notre opposition farouche à ce que le chômage, fût-il partiel, s'invite dans notre Contrat de travail. Clairement nous vous demandons de ne pas permettre l'application de cette mesure aux agents des IEG.

La question du déconfinement et du retour à une activité normale se posera et mérite réflexion par anticipation. Période qui sera sûrement complexifiée par un possible pic d'activité qui nécessitera une mobilisation de toutes nos forces vives.

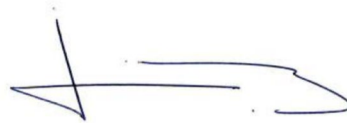
Monsieur le Ministre, il est pour FO hors de question que ce déconfinement soit générateur de nouvelles situations à risques qui peuvent être anticipées et impérativement évitées. Nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour doter les salariés des protections collectives et individuelles à la hauteur des enjeux de santé auxquels nous aurons à faire face.

Nous demandons d'ores et déjà que des débats aient lieu sur les plans de prévention indispensables préalablement au retour à l'activité en y associant les experts de la santé de manière à ce que les mesures collectives et individuelles soient validées par les autorités médicales.

L'objectif de FO dans les prochaines semaines et mois ne changera pas, maintenir le Service Public de l'Électricité et du Gaz, garantir la santé et la sécurité des salariés. Disposition légale qui par ailleurs s'impose aux employeurs de par le Code du travail, avec une obligation de résultat.

Nous mettrons en œuvre tous les moyens à notre disposition pour assumer notre rôle tant dans la phase préventive et de construction des plans de retour à l'activité, que pour faire valoir les droits des agents et dénoncer la responsabilité de celles ou ceux qui par leurs actions ou inactions seraient à l'origine de risques encourus par les salariés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.



Vincent HERNANDEZ
Secrétaire général